



# La résilience des activités informelles face à la crise du covid-19 : Cas des femmes domestiques à la ville de Fès

**Kaoutar El Ouali<sup>1</sup>, Amina Magdoud<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>Doctorante à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Fès, laboratoire  
LIREFIMO

<sup>2</sup>Professeur chercheur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Fès,  
laboratoire LIREFIMO

**Résumé :** Depuis longtemps, la quête vers l'organisation du secteur informel ne cesse de constituer une préoccupation majeure pour le gouvernement marocain, vu le nombre croissant de personnes qu'il emploie et la richesse qu'il crée. Toutefois, l'avènement de la pandémie Covid-19, a contribué à aggraver et affaiblir les conditions socio-économiques de ce secteur dont les issues négatives étaient alarmantes pour les femmes. Notre contribution à travers cet article se propose, d'abord, à expliquer et à hiérarchiser les effets socioéconomiques de la pandémie sur les travailleuses domestiques du secteur informel pour ensuite, repérer les principaux effets liés à la perte d'emploi en période du confinement chez les travailleuses domestiques et essayer de comprendre finalement les représentations et les attitudes de leurs employeurs, principalement en lien avec le risque de contamination lié au Coronavirus.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur une méthodologie qualitative à travers la mobilisation d'un guide d'entretien auprès d'un échantillon de 25 femmes de statut différent localisées à la région Fes-Meknes.

**Mots-clés :** secteur informel ; emploi informel ; travail domestique ; pandémie « covid-19 ».

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.8302224>

**Published in:** Volume 2 Issue 4



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

## 1. Introduction

Dès le début de l'année 2020, le monde a connu une crise sanitaire sans précédent. Cette crise a engendré des effets néfastes sur tous les secteurs de l'économie.

En effet, La crise COVID-19 a eu des retombées considérables sur toute l'économie mondiale. Les marchés et les chaînes d'approvisionnement sont perturbés, les entreprises ont dû réduire leurs activités et des millions de personnes ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance. Dans ce sens, L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que les mesures du confinement total ou partiel ont touché près de 2,7 milliards de travailleurs et travailleuses, soit environ 81 % de la population active mondiale, tandis que le Fonds Monétaire International a prévu une contraction considérable de la production au niveau mondiale en 2020<sup>1</sup>.

Au Maroc, à l'instar des autres pays du globe, l'éclatement de la pandémie covid-19 a engendré un certain nombre d'insuffisances qui touchent de manière particulière le domaine social, économique et sanitaire. À l'échelle sociale, les impacts de cette pandémie ont été d'une grande ampleur, plus particulièrement sur ceux appartenant aux classes sociales précaires, puisque cette pandémie a basculé environ 1 million de personnes vers la pauvreté, à peu près 900 mille autres sous la ligne de la pauvreté<sup>2</sup>. Pour ce qui est de l'économie, la crise s'est traduite par une augmentation du sous-emploi et une perte de toute source de revenu, particulièrement pour les personnes ayant une activité informelle.

Dans le cadre de contexte, il est opportun de souligner que, au niveau national comme au niveau international, s'accordent sur le fait que cette pandémie a eu des effets disproportionnés sur les femmes et les hommes notamment dans le secteur informel. Nous soulignons que les femmes représentent 76,2% des 75,6 millions des travailleurs domestiques dans le monde<sup>3</sup>.

En réaction à cette crise, le gouvernement marocain a mis dans l'urgence une batterie de mesures susceptibles d'atténuer les effets économiques et sociaux, voire même d'en limiter l'étendue et de relancer l'économie à travers la mise en place d'un fonds spécial de gestion et de réponses au coronavirus doté à plus de 3 milliards de dollars pour accompagner les domaines les plus touchés par la crise du coronavirus, notamment le secteur informel. En somme,

---

<sup>1</sup> Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail.2021 ;

<sup>2</sup> « Impacts de la Covid-19 sur l'économie marocaine : un premier bilan » 2020, P.2 ;

<sup>3</sup> <https://www.ilo.org/global/topics/domestic-workers/who/lang--fr/index.htm> consulté le 17 juin 2023

l'établissement de ce fonds s'avère crucial pour la préservation et l'atténuation des retombées socio-économiques engendrées par la pandémie de COVID-19, en particulier au sein des couches les plus vulnérables de la société, parmi lesquelles figurent en tête les femmes exerçant dans le secteur informel.

Dans cette perspective, la loi marocaine 19-12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques définit la travailleuse ou travailleur domestique son : il s'agit d'une personne qui effectue, de façon permanente et habituelle, moyennant un salaire, des travaux liés à la maison ou à la famille, tels qu'ils sont fixés dans l'article 2 de la présente loi chez un ou plusieurs employeurs. Cette loi entrée en vigueur en 2018, a fixé le modèle de contrat de travail et la liste des tâches interdites aux moins de 18 ans. Ladite loi concerne l'ensemble des travailleurs(es) domestiques, pas uniquement les femmes de ménage mais également les chauffeurs, gardiens, jardiniers...

Dans le même ordre d'idées, la déclaration à « *la caisse nationale de sécurité sociale* » (CNSS)<sup>4</sup> des travailleurs domestiques est devenue obligatoire dès la fin des années 2020. Cette déclaration est venue dans un contexte où la vulnérabilité de cette tranche sociale a été confirmée par la pandémie COVID 19. La généralisation du régime de la protection sociale est parmi les actions importantes menées par l'Etat, afin d'assurer la reprise post-covid et aider cette population vulnérable à en faire face.

Cependant, si la crise Covid-19 a eu des conséquences désastreuses sur l'économie d'un autre côté, elle était aussi une source d'inspiration dans la création de beaucoup de projets et réformes, notamment l'intention d'affilier les personnes vulnérables au régime de protection sociale. En fait la généralisation de la protection sociale au Maroc traduit la prise de conscience de l'état marocain de la nécessité de généralisation de cette réforme comme une voie vers l'instauration de l'équité, égalité et justice sociale.

Dans le cadre de ce contexte, nous chercherons par le présent article à répondre à la problématique suivante : **comment les femmes du secteur informel ont-elles fait preuve de résilience face à la crise de la pandémie Covid 19 ?**

---

<sup>4</sup>. Il s'agit d'un régime qui a pour objectif de garantir la sécurité financière des bénéficiaires en cas de situations telles que la maladie, la maternité, l'invalidité et la vieillesse. De plus, il prévoit le versement d'allocations familiales ainsi que la distribution d'une allocation en cas de décès et d'une pension pour les survivants aux ayants-droits.

De cette problématique se déclinent trois sous-questions que nous considérons des propositions de recherche :

1--Quelle ont été les perceptions des travailleuses domestiques sur Covid-19 ?

2-Comment ces femmes ont vécu le confinement ?

3-Quelles sont les mesures prises par les employeurs après la levée du confinement ?

Pour répondre à ces questions fondamentales, nous présenterons dans un premier temps une revue de littérature autour des principaux concepts et paradigmes mobilisés dans notre article. Dans un deuxième temps, nous mettrons en évidence notre méthodologie et notre terrain d'exploration. Pour enfin présenter l'analyse et la discussion des résultats de notre recherche.

## **2. Revue de littérature**

### **2.1 Secteur informel : approche conceptuelle**

Le concept de l'informel a fait son apparition pour la première fois dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du programme mondial de l'Emploi entrepris par le bureau international du travail au début des années 70. Depuis son introduction dans le champ économique, la notion de secteur informel ne cesse de susciter un grand débat auprès des économistes quant à la délimitation de son territoire définitionnel. Loin de s'accorder sur le concept de l'économie informelle en 1970, les chercheurs ont appréhendé cette notion différemment. Nombreux sont les termes employés sans distinction notable : secteur non structuré, travail au noir, secteur occulte, autoproduction, travail domestique, entraide, économie souterraine. Ainsi, le terme d'économie informelle fut employé pour la première fois par Keith Hart (1971) mais s'est véritablement vulgarisé avec la publication du rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972). Depuis, est considéré comme travail informel, tout travail dont la relation d'emploi, en droit ou en pratique n'est pas réglementé par la législation du travail nationale, n'est pas soumise à la fiscalité et à la protection sociale, ou n'ouvre la protection à certains liés à l'emploi.

La notion « informel » est souvent utilisée pour appréhender des activités aussi diversifiées, et notamment l'artisanat traditionnel, le commerce de rue, l'emploi non déclaré, la micro-entreprise, le travail à domicile, les prestations de services (services personnels, d'entretien, de réparation ...), les activités de transport, la contrebande ou le narcotrafic etc.. Quant au secteur informel, est officiellement défini comme « *un ensemble d'unités produisant des biens et des*

*services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme »<sup>5</sup>. Il s'agit d'un secteur marqué par l'instabilité des emplois, une absence de structure dans les méthodes de travail et une part de « sentimentalisme<sup>6</sup> » dans les relations professionnelles.*

Dans le même ordre d'idées, le secteur informel peut aussi être examiné du point de vue de l'emploi. Les types d'emplois en question sont variés et présentent des traits distinctifs permettant de les différencier. Selon L'OCDE, dans un essai de description, il met en avant que le secteur informel présente une gamme variée d'activités ce qui rend par conséquent un peu difficile d'en délimiter les contours. On distingue entre :

- Le secteur informel de production (incluant l'agriculture périurbaine, la menuiserie bois et métal, le BTP, etc.)
- Le secteur informel artistique (comprenant la bijouterie, la sculpture, le tissage, la couture, la broderie, la cordonnerie, la peinture etc.)
- Le secteur informel des services (englobant la restauration populaire, les transports urbains, la coiffure, la couture, la réparation mécanique ou électrique, etc.)
- Le secteur informel des échanges (englobant la distribution, le commerce, le change, etc.)<sup>7</sup>.

Cependant, si le secteur informel englobe des activités, telles que nous venons d'évoquer, marquées par leurs instabilités et précarités. la directive concernant une définition statistique de l'emploi informel, adopté en 2003 par la 17<sup>e</sup> "Conférence Internationale des Statisticiens du Travail" (CIST), évoque dans son paragraphe 3 que « *L'emploi informel englobe : les travailleurs à leur propre compte et les employeurs occupés dans leurs propres entreprises du secteur informel ; les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, qu'ils*

---

<sup>5</sup> OCDE, Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008, décembre 2008.

<sup>6</sup>

<sup>7</sup>OCDE, *Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008*, décembre 2008, p. 5.

*travaillent dans des entreprises du secteur formel ou informel ; les salariés qui exercent un emploi informel, qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel ou informel ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés ; les membres de coopératives informelles de producteurs ; les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement pour usage de leur propre ménage<sup>8</sup> ». Bien qu'il existe quelques petites différences entre emploi et secteur informel, les deux regroupent des travailleurs et travailleuses dont les activités ne bénéficient d'aucune protection ni réglementation de la part des autorités publiques, et ne sont ni enregistrées ni officiellement reconnues.*

## **2.2 Femmes et secteur informel : approches théoriques**

### **2.2.1 Théorie du capital humain**

La situation précaire des femmes sur le marché du travail est due essentiellement à leur faible niveau d'accumulation du capital humain. Pour D. Moussel et C. Obin « *le capital humain peut être défini comme la somme des savoirs (savoir-faire et savoir être) et des connaissances que l'individu collecte tout au long de sa vie. Dès lors que cet individu devient le salarié d'une entreprise, il en devient un actif<sup>9</sup> ».*

Ainsi, Le capital humain est défini comme un ensemble de connaissances (éducation) et de compétences (formation professionnelle) acquises par un individu, qui détermine sa capacité productive et sa rémunération (Mincer, 1958 ; Schultz, 1961). En continuité avec les travaux de Schultz, Becker utilise le terme de capital pour désigner Un stock de connaissances, de ressources productives, de savoir-faire qui seront développés par des investissements (l'éducation, la formation professionnelle que Becker rend compte comme le résultat d'un investissement). Ajoutons que c'est un choix de l'individu de prendre soin de son capital. Selon cette théorie, les différences de salaires sont dues principalement à des différences dans la dimension des stocks en capital humain, et non à un ' ' taux de salaire ' ' différent par unité de stock de capital humain<sup>10</sup>.

De ce fait, La présence massive des femmes dans le secteur informel dans les activités à caractère précaire, marqués par le faible revenu et moins de connaissances, se justifie au

---

<sup>8</sup> BIT, *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, Rapport V (1) du Directeur général soumis à la Conférence internationale du Travail, 103<sup>e</sup> session, Genève 2004, p. 06.

<sup>9</sup> D. Moussel, et C. Oubin, (2007), « Richesses du capital humain : Quels défis pour les entreprises », Projet collectif Tribune Sciences Po de l'économie de l'immatériel ;

<sup>10</sup> Edouard Poulain, « le capital humain, d'une conception substantielle à un modèle représentationnel », revue économique, 2001, P .3;

premier abord par leur faible niveau, voire l'absence d'expériences et de Formations. Selon la théorie du capital humain, les femmes participent moins longtemps et de manière discontinue au marché du travail. Une grande partie des femmes opérantes dans le secteur informel occupent une activité à temps partiel. Par conséquent elles investissent moins dans les formations professionnelles et sont donc moins bien payées.

### **2.2.2 Théorie de la segmentation du marché du travail**

La théorie du capital humain postule qu'il n'existe qu'un seul marché de travail. Or, sa remise en cause a permis d'entraîner une nouvelle théorie dite « segmentation du marché du travail » 'Cette théorie part du principe, qu'il existe plusieurs types de marchés qui fonctionnent de manière spécifique dont : marché interne et marché externe ; marché primaire et marché secondaire.

Egalement, on distingue entre secteur formel et informel (Fields, 1975), puis une segmentation au sein du même secteur informel : segment inférieur d'accès facile ( dominé par le salariat ) « qui arbitre des activités de subsistance , représente un point d'entrée et un lieu d'apprentissage pour des individus jeunes et non qualifiés exerçant essentiellement comme salariés, apprentis ou aides familiaux ; le segment supérieur à accès restreint : correspond à l'auto-emploi des travailleurs indépendants, d'accès restreint, que choisiraient volontairement des individus plutôt âgées, qualifiés et issus du salariat du secteur formel en raison, notamment, de l'importance des revenus qu'il procure »<sup>11</sup>. Vu leur faible niveau d'instruction et leur faible niveau de cumul d'expériences professionnelles, les femmes sont plus dans le segment inférieur. En raison de la particularité du secteur dont la prédominance du travail à temps partiel qu'au temps plein, l'instabilité de l'emploi, les femmes ont moins de chances de créer une carrière et d'accumuler des expériences professionnelles.

### **2.2. 3 Théorie de stratégie de survie du ménage**

Le ménage peut se définir comme « *un ensemble d'individus apparentés ou non vivant sous le même toit, reconnaissant l'autorité d'une personne comme chef de ménage et prenant, le plus souvent, leurs repas ensemble. Ces individus sont hétérogènes du point de vue d'une multitude de critères (âge, sexe, statut, etc.) et occupent des fonctions différentes au sein de la*

---

<sup>11</sup> Y. Bellache, ph. Adair, M.Bouzint, « secteur informel et segmentation de l'emploi à Bejaia (Algérie) : déterminants et fonctions de gains », Monde en développement, 2014, p.33,

*maisonnée* » (Kuepie Mathias, 2004). Dans chaque ménage il y'a un pourvoyeur de revenu. L'accès des femmes aux différentes activités de secteur informel s'explique surtout soit : par l'insuffisance de ce revenu quand l'homme est chef de ménage, son soutien économique, même secondaire, devient complémentaire voire nécessaire pour contribuer au recouvrement des besoins de subsistance de la famille ; ou bien, le chef de la famille est une femme, le secteur informel devient le seul refuge et la seule source de revenu devant ces femmes qui sont prises au piège de la pauvreté, avec un faible niveau d'instruction, pour assurer le survie de leurs ménages.

#### **2.2.4 Théorie des rôles et de division du travail**

Selon cette théorie le rôle de la femme au sein du ménage est déterminé socialement et culturellement. Depuis des années, Il est communément admis que les hommes et les femmes, au nord comme au sud, se voient attribuer des rôles et des fonctions différentes au sein du ménage. Il est à mentionner que les rôles assignés aux femmes des pays en voie de développement, sont influencés par les facteurs culturels et traditionnels qui limitent l'épanouissement économiques de ces dernières.

Dans une grande partie des ménages, l'homme s'occupe le plus souvent des dépenses et des besoins de subsistance de la famille, donc il est le pourvoyeur du revenu. Quant à la femme, elle prendra en charge le travail domestique, ainsi c'est à elle de prendre soin de toute la famille. Cette division sexuelle du travail se manifeste dans différents domaines de la vie quotidienne : la reproduction, la production et dans les sphères politiques, communautaires et culturelles. Généralement, les tâches réalisées par les femmes ne sont valorisées ni économiquement ni socialement. En revanche, les travaux effectués par les hommes sont surévalués.

### **3. Choix méthodologique**

. Pour mener à bien notre recherche de terrain, nous avons opté pour une approche interprétativiste avec une méthodologie qualitative. Cette approche répond parfaitement à nos questionnements de recherche, vu qu'elle vise à chercher du sens, à comprendre les phénomènes et les comportements des acteurs. Notre étude, traite le phénomène de l'informel dans un contexte particulier celui de la pandémie covid-19.

Pour ce faire, nous avons élaboré un guide d'entretien semi-directif, un des outils pour mener à bien une recherche de type qualitative dont s'inscrit notre étude. la rédaction de ce guide s'est structurée autour de quatre thèmes fondamentaux :

- Le premier est réservé à l'identification des interviewés ;
- Le deuxième est consacré aux perceptions et représentations des femmes sur le "covid-19" ;
- Le troisième est consacré à la place de la femme dans la politique sociale de l'État ;
- Le quatrième et dernier est dédié à la reprise de l'activité avant et après la levée du confinement.

### 3.2 Définition de l'échantillon

Choisir son échantillon, doit dépendre d'un ensemble de facteurs notamment : l'objectif et la problématique de recherche, la faisabilité technique, le temps et le cout ...autant de raisons qui s'impose au chercheur avant de procéder au choix d'un échantillon donné. Pour le cas de notre recherche, étant donné le cadre épistémologique et méthodologique dans lequel nous inscrivons, notre étude de terrain porte une étude de cas-multiples. Nous avons choisi un échantillon assez restreint composé de 20 femmes travailleuses domestiques localisées à la région Fés-Meknes. Les travailleuses ciblées sont issues de même ville et de situations familiales et sociales différentes, incluant des femmes mariées cheffes de ménage, des femmes veuves, cheffes de ménage et des femmes célibataire comme illustré dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1. Échantillon de l'étude**

	Type d'activité	Âge	Situation familiale	Nombre d'enfants	Niveau scolaire	Niveau scolaire de l'époux	Type d'activité de l'époux
1	Aides ménagères	45 ans	Mariée	7	Analphabète	3ème année collège	Marchand ambulant
2	Aides Ménagères	55 ans	Mariée	5	Analphabète	Analphabète	Travailleur au bain maure (kassal)
3	Aides ménagères	32 ans	Mariée	2	Analphabète	Analphabète	Maçon
4	Aides ménagères	36ans	Mariée	2	Analphabète	6ème année primaires	En chômage
5	Aides ménagères	54 ans	Veuve	2	Analphabète	Analphabète	.....
6	Aides ménagères	32ans	Mariée	4	Analphabète	Analphabète	Journalier
7	Aides ménagères	58 ans	Mariée	3	Analphabète	Analphabète	Journalier

8	Aides ménagères	60ans	Divorcée	4	Analphabète	....	
9	Aides ménagères	56ans	Célibataire	....	Analphabète	.....	
10	Aides ménagères	60 ans	Célibataire	.....	Analphabète	.....	
11	Aides ménagères	42 ans	Mariée	.....	Analphabète	Analphabète	Marchand ambulant
12	Aides ménagères	30 ans	Divorcée	2	Analphabète	.....	
13	Aides ménagères	34ans	Célibataire	.....	Analphabète	.....	.....
14	Aides ménagères	34	Mariée	3	Collège		(Artisan avant covid-19) En chômage
15	Aides ménagères	41	Mariée	4	Analphabète	Analphabète	(Chauffeur avant covid-19) En chômage
16	Aides ménagers	29	Divorcé	1	Analphabète	.....	.....
17	Aides ménagères	43	Divorcée	3	Primaire	.....	.....
18	Aides ménagères	40	Mariée	6	Analphabète	Analphabète	Chauffeur de taxi
19	Aides ménagères	28	Divorcée	1	Analphabète	Analphabète	.....
20	Aides ménagers	50	Divorcée	2	2	.....	.....

**Source : auteurs**

#### **4. Présentation et discussion des résultats de la recherche**

##### **4.1 Les perceptions et représentations des travailleuses domestiques sur le ‘‘covid-19’’**

###### **4.1.2 Perceptions sur Corona virus par les femmes enquêtées**

A l’instard de la grande majorité de la population marocaine touchée par la pandémie , les travailleuses interviewées ont toutes évoqué qu’elles ne disposaient d’aucune information sur le virus ni de ses consequences -, ni d’où il est venu. Ainsi, d’après notre enquête auprès des

femmes qui vivent dans les mêmes conditions<sup>12</sup> sociales, on a pu relever qu'elles disposent toutes des mêmes représentations sur le virus. Dans ce cadre, les témoignages s'articulent autour des trois avis suivants :

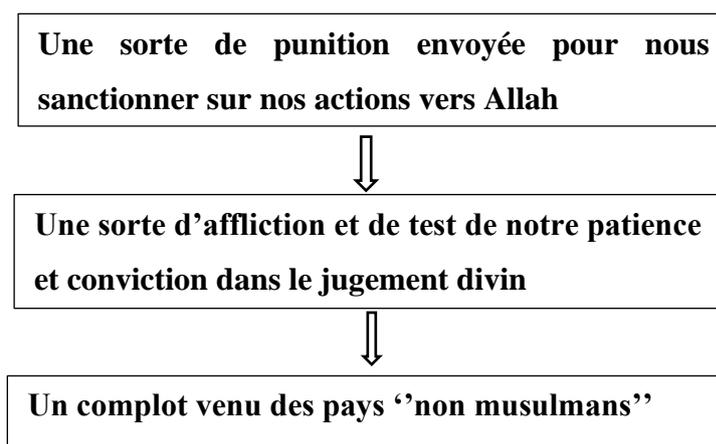
« 'Je me suis toujours dit que quelque chose de grave va nous arriver, puisque de nos jours on voit également la propagation du mounkar<sup>13</sup>, l'absence de toutes les formes de solidarités entre les gens, et on voit surtout que le riche jouit de sa richesse et le pauvre n'a qu'Allah'' (Fatima, 56 ans)

'' Ce virus n'est rien qu'une affliction d'Allah pour nous punir sur nos actions et n'avons qu'à demander refuge en Allah et lui demander de lever sur nous ce terrible virus'' (Hassania, 45 ans)

'' La première fois que j'avais entendu parler de ce virus, j'étais traumatisée et prise par un sentiment de fin du monde'' (Mina, 60 ans).

En bref, on peut schématiser ces représentations comme suit :

**Figure 1. Les perceptions de covid-19 par les femmes**



**Source :** auteurs

## **2.2 Les mesures de protection prises pendant et après la levée du confinement par les travailleuses et les employeurs**

### **2.2 .1 Mesures prises par les travailleuses**

Avec la multiplication des programmes et des séances de sensibilisation menés au quotidien notamment via les chaînes de télévision et la radio, les femmes arrivent peu à peu à s'informer sur les symptômes du covid-19, sur les gestes barrières pour se protéger ainsi que sur l'état d'évolution de la pandémie dans le pays.

<sup>12</sup> Outre la différence d'âge, elles sont des analphabètes issues des milieux sociaux défavorables

<sup>13</sup> Mounkar Synonyme du péché ;

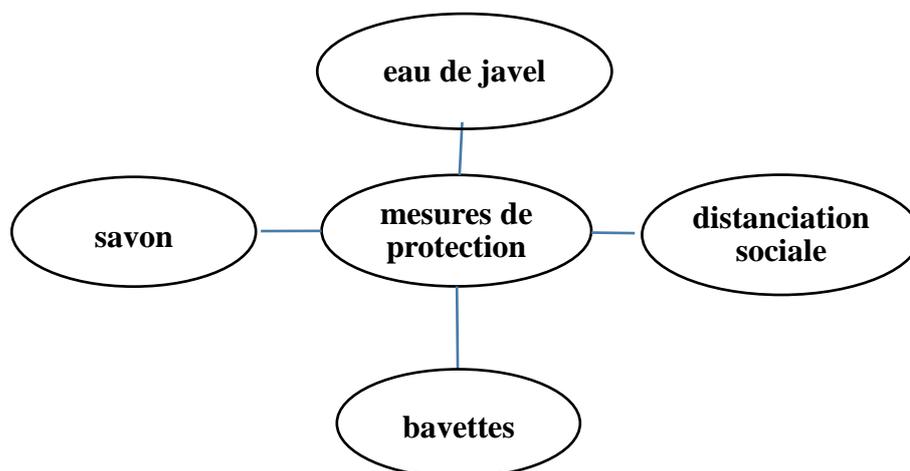
Quant aux mesures et aux gestes barrières appliquées par les femmes, se résumant comme suit :  
: se laver les mains avec du savon, désinfecter régulièrement les surfaces et les objets susceptibles d'être infectés avec les produits nettoyants et à sortir moins fréquemment voir seulement pour s'approvisionner des biens nécessaires à leur survie

“ Acheter les bavettes et les désinfectants qui sont devenus une priorité aussi importante que la nourriture ” (Rachida, 34 ans)

“ J'ai respecté toutes les mesures barrières introduites par l'état dont la distanciation, les désinfectants chimiques, notamment l'eau de javel ainsi que les produits naturels”, (Hassania, 45ans).

L'ensemble des femmes interviewées ont évoqué que les mesures de protection qu'elles ont utilisés pendant la pandémie covid-19 sont :

**Figure 2 : les mesures de protection pendant le confinement**



**Source :** auteurs

### 2.2 .2 Mesures prises par l'employeur après la levée du confinement

L'ensemble des employeuses donnaient une importance cruciale aux mesures barrières introduites pendant le confinement. Pour ceux qui ont continué à travailler pendant le confinement, et après la levée du confinement.

“ Mon employeuse a insisté à ce que je me lave les mains régulièrement et de porter la bavette avant d'entrer à la maison

. De plus, je devrais faire attention aux mesures barrières pour que je puisse continuer à travailler chez elle (Hassania, 45ans).

“ Respecter les mesures barrières et les restrictions mises en œuvre étaient la condition de mon employeur le jour où il m'a téléphoné pour que je reprenne mon travail ” (Hanane, 29 ans).

### 3. L'impact du confinement sur la vie sociale des femmes

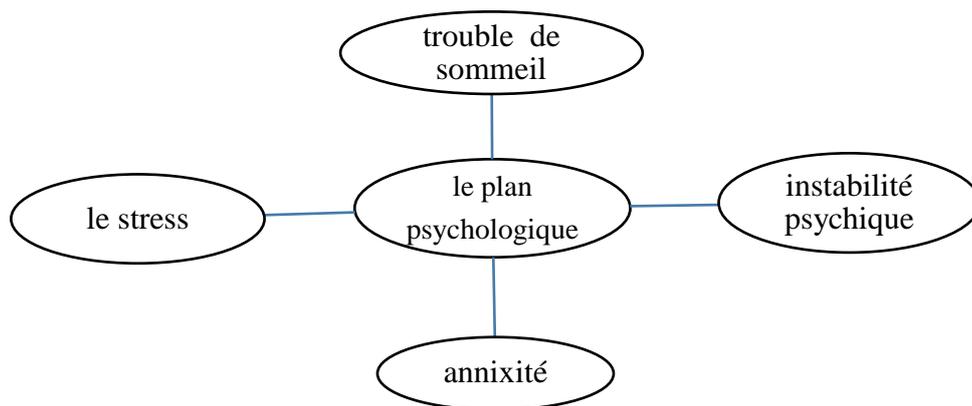
D'après nos entretiens, outre les ravages économiques engendrés par l'épidémie nous avons constaté que la pandémie a engendré des effets sociaux dont les plus importants se situent sur le plan psychologique des personnes, chose qui a influencé leurs liens sociaux en général et particulièrement leurs rapports familiaux.

D'abord, sur le plan individuel la pandémie a été derrière l'avènement de nombreuses perturbations psychologiques. Dans ce cadre, une des enquêtées a précisé qu'elle a vécu pour la première fois une période de stress et d'anxiété très grave et dont elle souffre jusqu'à présent'' (travailleuse domestique, 36ans) ;

Une autre a confirmé que'' c'était une période difficile pour moi et aussi pour mon mari. On a souffert des troubles de sommeil, du stress, de l'inquiétude et du doute sur notre avenir'' (Soumia, 40 ans).

Pour la majorité des interviewées, les troubles psychologiques peuvent être résumés comme suit :

**3.1 Figure 3 : perturbations psychologiques lors du confinement**



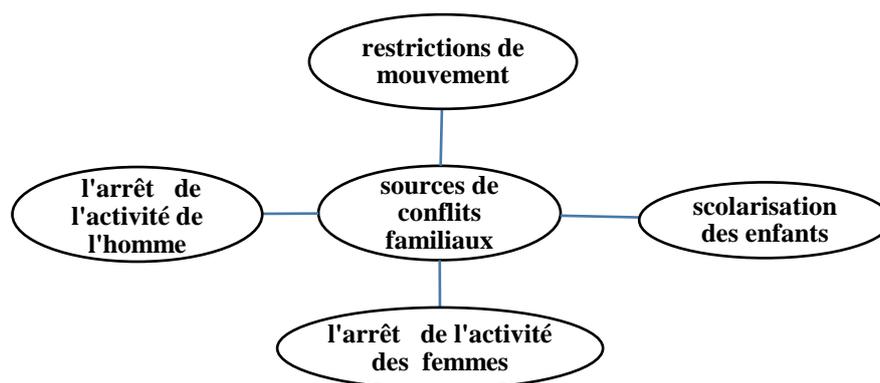
**Source :** auteurs

Quant aux rapports conjugaux, les femmes enquêtées ont évoqué que la crise avait des effets négatifs sur leurs relations.

'' La crise m'a fait subir des violences que ce soit sur le plan physique que psychique. J'ai dû vivre dans un climat défavorable marquée par la peur et l'incertitude '' (Hassania, 45 ans).

Une autre a ajouté qu'elle a '' été victime des violences hebdomadaires par son époux qui la menaçait pas mal de fois de divorce ; situation qui m'a causé l'anxiété et m'a fait vivre dans la peur '' (Khadija, 36 ans).

En somme, les causes de ces problèmes identifiés auprès de ces femmes peuvent être résumées comme suit :

**Figure 4 : les principales causes des perturbations psychologiques et sociales**

Source : auteurs

## 4 . La place de la femme dans la politique sociale de l'état

### 4.1 Accès à l'aide financière

Dès l'avènement du confinement, l'Etat Marocain a eu recours à des aides financières au profit des ménages ayant perdu leurs emplois. Ces aides publiques ont été distribuées dans le cadre du Régime d'assistance médicale "RAMED" et régime de la sécurité social du secteur privé (CNSS).

Ainsi, tenant compte du caractère précaire de leurs activités et en l'absence de toute forme de protection sociale, les travailleuses enquêtées ont toutes indiqué qu'elles ne sont déclarées à aucun régime de protection sociale et que 50% d'entre elles bénéficient d'un système d'assurance médicale (RAMED) ;

En revanche, s'agissant des ramédistes mariées, elles ont toutes indiqué qu'elles avaient bénéficié de cette aide sociale durant les trois mois du confinement mais au nom du chef de la famille ; qui est souvent l'époux. Chose qui a laissé ressentir une discrimination à l'égard des femmes.

Pour l'ensemble des interviewées, la somme reçue estimée à 800 dh pour une famille de deux personnes et 1200 dh pour les familles composées de plus de deux personnes, est marqué par son aspect dérisoire. Pour une grande partie des femmes la somme reçue était jugée insuffisante même pour la satisfaction des besoins essentiels. De plus, quelques-unes ont indiqué que la somme reçue a été mal gérée, vu qu'elle était sous les mains des hommes. Dans ce cadre, l'un des témoignages résume la situation ainsi : " nous avons reçu la somme de 1200 dh et on l'a dépensé surtout dans l'achat des biens essentiels à notre survie (sucre, thé, produits de protection contre la COVID...). Pourtant, les autres charges notamment les frais d'eau et d'électricité, ont été remboursés après la reprise des activités " (Amina, 41ans) ;

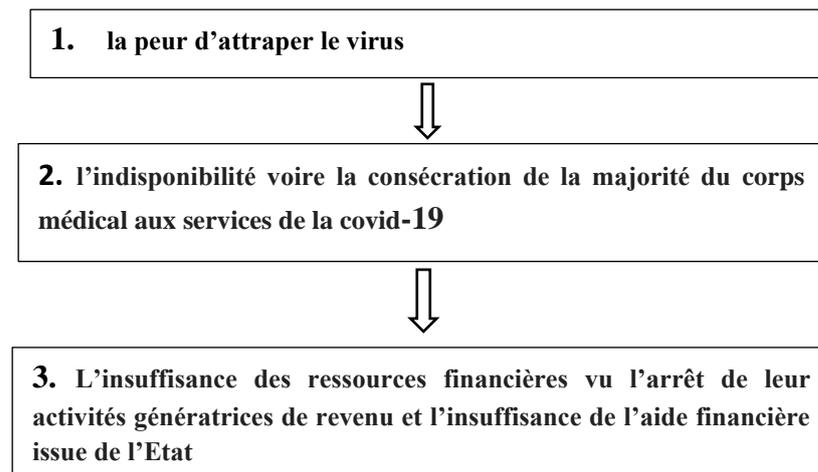
Le non accès d'une partie des femmes enquêtées à l'aide financière pourrait être expliqué par trois principales raisons :

- La somme reçue est au nom du chef de famille (pour le cas des femmes mariées) ;
- La non affiliation à un régime de protection sociale ;
- L'analphabétisme : les femmes n'étaient pas au courant de l'existence d'une aide financière et leur incapacité d'inscrire dans le système mis en ligne pour qu'elles puissent bénéficier de la somme distribuée.

#### 4.2 Accès aux services sanitaires

La moitié des femmes enquêtées racontent que l'accès aux services sanitaires était très difficile pendant la période de confinement. Donc, on peut avancer que dans cette phase, l'accès aux services sanitaire a été très limité voire très faible particulièrement chez celles souffrant d'une maladie chronique. Ainsi, ce constat peut être expliqué par différentes raisons dont les plus importants sont :

**Figure 5 : l'accès aux services sanitaire pendant le confinement**



**Source :** auteurs

### 5. le déroulement de l'activité pendant et après le confinement par les employeuses

#### 5.1 Pendant le confinement

Le déclenchement de la crise sanitaire a aggravé la situation économique précaire et marginalisée des travailleuses domestiques.pendant et après le confinement

Suite aux entretiens menés auprès de ces femmes, nous avons pu constater qu'elles étaient fortement impactées par les mesures sanitaires imposées lors du confinement. Toutes les femmes enquêtées ont affirmé que l'avènement de la crise covid-19 les a poussé à avoir recours à l'endettement auprès de leurs proches et de leurs voisins pour couvrir leurs dépenses quotidiennes et faire nourrir leurs ménages.

Ainsi, l'arrêt total de l'activité pendant les trois premiers mois du confinement a non seulement aggravé la vulnérabilité et la précarité des femmes, mais ces femmes ont subi toutes les formes de souffrances financières et sociales.

## 5.2 Après le confinement

Certes, la levée du confinement et la reprise des activités a permis aux femmes de sortir de leur précarité absolue, sans toutefois atteindre le niveau d'avant l'avènement de la crise.

Dans ce sens l'une des enquêtées a précisé que : " sa vie est devenue encore très difficile après la levée du confinement. Les familles la sollicitent que très rarement et son travail connaît une récession très grave. Actuellement, à peine elle gagne 50 à 60 dh par jour contre 100 dh par journée avant le confinement. Pire, elle n'arrive pas à trouver du travail tous les jours. " (Youssra, 28 ans).

Une autre a déclaré "qu'avant je gagnais 70 dh au plus par journée. Montant qui m'aide à peine à couvrir mes besoins essentiels notamment la nourriture et le paiement des deux factures d'eau et d'électricité. Or, maintenant je gagne à peine entre 40 et 50 dh par journée, somme qui reste très insuffisante par rapport à l'avant confinement " (Rachida, 34 ans).

En général, toutes les travailleuses domestiques indiquent qu'en dépit de la levée du confinement et la reprise de leur travail, le niveau d'activité est quasiment faible en comparaison avec la période avant covid-19. Cette récession d'activité est due principalement à la peur des familles d'être contaminés par la covid-19.

**Tableau 1. Synthèse des résultats de l'enquête**

<b>Thématiques</b>	<b>Principaux résultats</b>
<b>1. Perceptions et représentations des travailleuses domestiques sur covid-19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une sorte de punition envoyée pour nous sanctionner sur nos actions vers Allah</li> <li>- Une sorte d'affliction et de test de notre patience et conviction dans le jugement divin</li> <li>- Un complot venu des pays "non musulmans"</li> </ul>
<b>2. Les mesures de protection prises pendant et après le confinement par les travailleuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau de javel</li> <li>- Distanciation sociale</li> <li>- Bavettes</li> <li>- Savon</li> </ul>
<b>3. Impact du confinement sur la vie sociale des femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Troubles de sommeil</li> <li>- Instabilité psychique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anxiété</li> <li>- Le stress</li> </ul> <p><b>Les causes des perturbations psychologiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restrictions de mouvements</li> <li>- La scolarisation des enfants</li> <li>- L'arrêt de l'activité des femmes</li> <li>- L'arrêt de l'activité des époux</li> </ul>
<b>4. Les femmes dans la politique sociale de l'Etat</b>	<p><b>Accès aux aides financières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La non déclaration au régime d'assistance médicale (RAMED)</li> <li>- Analphabétisme (non accès à l'information relative à l'existence d'une aide financière fournie par l'état).</li> </ul> <p><b>Accès aux services sanitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La peur d'attraper le virus.</li> <li>- L'indisponibilité voire la consécration de la majorité du corps médical aux services de la covid-19.</li> <li>- L'insuffisance des ressources financières vu l'arrêt de leur activités génératrices de revenu et l'insuffisance de l'aide financière issue de l'Etat.</li> </ul>
<b>5. Le déroulement de l'activité pendant et après le confinement</b>	<p><b>Pendant le confinement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arrêt total de l'activité des femmes pendant les trois mois du confinement ;</li> </ul> <p><b>Après la levée du confinement</b> Reprise faible par rapport à la période avant la pandémie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peur des employeurs peur d'attraper le virus ;</li> <li>- Baisse du revenu reçu par rapport à la période avant covid-19 ;</li> </ul>

**Source :** auteurs

## 6. Discussion des résultats

Pour toutes les enquêtées l'avènement de la pandémie covid-19 a eu des répercussions sur tous les niveaux de la vie quotidienne des travailleuses domestiques.

D'abord, sur le plan social et psychologique, ces employés ont souffert de toutes les formes de peur, d'anxiété, d'insécurité et d'instabilité psychique. Ces sentiments s'expliquent par des causes différentes : le poids de la charge familiale assurée par la femme dont

l'accentuation des tâches ménagères (au sein de leur ménage et surtout chez l'employeur sans aucune récompense supplémentaire), elles avaient été averties d'être virées et on a constaté une augmentation des actes de violences contre elles.

Sur le plan économique, on peut dire que l'impact de la covid-19 était très dévastateur. Dans la période du confinement, les femmes ont vécu des conditions de précarité, et d'exclusion supplémentaires qui ont aggravé leur situation déjà fragile. Ces dernières se sont retrouvées sans aucune source de revenu et cela dû essentiellement à l'instabilité et au caractère saisonnier de leur emploi, perçu comme un travail invisible et non déclaré.

En effet, la non affiliation des travailleuses domestiques au système de protection sociale, les a privé de différents privilèges introduits par la nouvelle loi 19.12. La non déclaration des salariées à la CNSS par leurs employeurs les a privées des aides publiques ce qui a affaibli leur capacité d'agir face à la crise sanitaire.

Pour conclure, on peut prétendre que ce désengagement peut être expliqué par plusieurs raisons dont les plus importantes sont : le manque de communication entre les deux parties (employés et employeurs), le manque de sensibilisation sur la nouvelle loi et la procédure à suivre de la part des employées et la peur de changement. Cette dernière raison est considérée comme la principale raison derrière la non déclaration de leurs employées. ....franchir ce pas et aller vers la généralisation de la déclaration des travailleuses nécessite une large sensibilisation et une forte intervention étatique à travers la mobilisation des mécanismes de contrôle pour l'applicabilité et la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi.

Ainsi, la période de confinement a été marquée par un arrêt total de l'activité des employées sans aucune récompense ou subvention financière. Les seules sources de revenus que les femmes avaient à leur disposition, avant la distribution de l'aide financière par l'Etat, dépendaient surtout des aides familiales, des voisins et des proches. Ajoutons à cela que la somme distribuée par l'Etat était qualifiée d'insignifiante. Notant ainsi que pour les familles composées de plus de deux personnes leur situation financière était très critique par rapport à des familles de 2 personnes. Les premières devaient couvrir, en plus des besoins physiologiques nécessaires à leur survie, des charges supplémentaires imposées par l'enseignement à distance de leurs enfants (frais de la connexion, l'achat des supports électroniques et autres charges...)

Toutefois, nous devons signaler qu'en comparaison avec la période de confinement, la période post-confinement a été moins tragique. Dans ce cadre, 10 femmes sur 20 ont repris leur activité, mais avec un niveau plus faible qu'auparavant. Vu la propagation de virus et la peur de l'attraper, les familles sollicitent peu les travailleuses à la maison. Elles confirment que

parfois elles n'ont pu travailler qu'une seule fois par semaine. De pis en mal, le revenu qu'elles ont reçu est inférieur à celui obtenu avant la pandémie. Pour le reste, il y-a celles qui ont dû changer leurs activités, vu qu'elles ne sont plus sollicités par les familles employeuses après la levée du confinement.

## **7. Conclusion**

L'objectif de ce papier est de comprendre et d'analyser la situation socio-économique des femmes travailleuses dans l'informel pendant et après la période du confinement, ainsi que les impacts socio-économiques des mesures barrières introduites par le gouvernement marocain sur le secteur informel notamment le travail à la maison par les femmes.

L'analyse des résultats des entrevues menées auprès des travailleuses domestiques nous a permis de comprendre que l'impact économique et social avait plusieurs facettes sur les femmes. Sur le plan social, les conséquences induites étaient de grande ampleur. Les femmes ont connu des perturbations psychologiques et sociales tels que le stress, l'anxiété, manque de sommeil, exposition fréquente aux différents actes de violences (physique, psychique et économique). Il faut souligner que ces perturbations sont dues à différents facteurs parmi lesquels : l'arrêt de l'activité pendant la période de confinement, le manque des sources de revenus et l'accentuation des tâches ménagères. au cours de cette période, la division des tâches ménagères basées sur le genre chez cette catégorie des femmes est devenue plus significative qu'avant le confinement. On peut même dire que le temps consacré à ces tâches a été presque doublé qu'auparavant.

À la lumière de tous ces facteurs d'ordre sociaux, il s'avère que l'arrêt de l'activité des femmes pendant le confinement et voire même après son levé reste parmi les premiers facteurs de leur souffrance. En effet, le facteur économique est classé au premier rang. Les femmes se sont retrouvées en arrêt total d'activité sans aucune réserve ou épargne à côté. Alors que même après la levée du confinement, la reprise a été faite mais qui reste très faible en comparaison avec l'avant-covid. Ainsi, il est important de souligner qu'une part importante des femmes n'ont pas bénéficié d'aucune récompense financière dont la somme étatique dédiée aux personnes en situation d'exclusion économique dont les travailleuses du secteur informel.

Toutefois, malgré la reprise relative des activités, la situation économique des femmes n'a pas évolué et le revenu reçu reste inférieur à ce qu'elles reçoivent avant la pandémie. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait dont les la baisse des opportunités d'emploi, l'insuffisance du revenu reçu, l'augmentations prix qu'a connu le Maroc ces deux dernières années.

Face à cet état de fait, l'accélération et l'extension de la protection sociale, un projet entrepris par l'État marocain au cours des deux dernières années, est devenue plus urgente que jamais pour apporter une aide essentielle à ces femmes, dont la situation économique s'est encore fragilisée pendant et après la crise de la pandémie de la "Covid-19".

De manière synthétique, en raison de la nature non réglementée et souvent précaire de leurs emplois, ces femmes ont été confrontées à des défis importants lors de la crise sanitaire. Les travailleuses du secteur informel ont été particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19. et ceci à plusieurs niveaux , nous citons ici les plus importantes :

- Perte de revenus : pendant le confinement, toutes les travailleuses ont dû arrêter leurs activités en raison des restrictions introduites et de distanciation sociale, ce qui engendré par la suite une perte significative de revenus ;
- Absence de certains droits , vu l'absence de protection sociale, comme les congés payés, les indemnités de chômage ...etc
- Difficultés d'accès aux soins de santé : Les travailleuses du secteur informel ont eu des difficultés à accéder aux soins de santé en cas de maladie, car elles ne peuvent pas avoir d'assurance maladie ou d'accès facile aux services médicaux.
- Vulnérabilité économique : Etant donnée que ces femmes dans des emplois à faible revenu et marginaux, ces dernières ont fait face à un risque de glissement dans la pauvreté pendant la crise.
- Responsabilités familiales accentuées : suite à la fermeture d'écoles et l'arrêt d'activités des femmes

### **Perspectives de recherche**

En effet, l'avènement de la pandémie covid-19 a fait soulever les défiances structurelles du système économique et social de l'état marocain notamment la gestion du secteur informel. Le déclenchement n'a fait qu'a étendre le fossé des inégalités entre les travailleurs et travailleuses du dit secteur informel. D'ailleurs les femmes travailleuses dans le secteur étaient les plus touchées de cette crise pandémique à retombés socio-économiques. Pour faire face aux impacts néfastes de de cette crise dot les femmes et les hommes en souffrent toujours plusieurs actions doivent être mise en place afin d'améliorer la résistance de cette catégorie des travailleuses à toutes sortes de crises.

Dans cette optique, il est nécessaire d'accéder à l'accélération de la protection sociale, projet entamé par l'état marocain depuis 2021, en faveur des travailleurs et travailleuses de l'informel comme étant la solution la plus certaine afin préserver les droits sociaux des femmes et

d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Également, il faut faire de l'éducation des filles une priorité stratégique pour leur offrir plus de chances d'accéder à des postes de travail un peu qualifiés et de leur garantir une certaine stabilité de revenu. Ainsi promouvoir l'entrepreneuriat et l'initiatives féminines une voie vers leur autonomisation et épanouissement économique et social.

### **Bibliographie**

- [1] Bureau international du travail « le rapport sur le travail dans le monde », 2000 ;
- [2] D. Moussel, et C. Oubin, (2007), « Richesses du capital humain : Quels défis pour les entreprises », Projet collectif Tribune Sciences Po de l'économie de l'immatériel;
- [3] Edouard Poulain, « le capital humain, d'une conception substantielle à un modèle représentationnel », revue économique, 2001 ;
- [4] Hassiba Gerbi & Philippe Adair, « femmes et emploi informel dans la wilaya de Béjaia (Algérie) : un modèle probit », 2018 ;
- [5] HCP, « Impacts de la Covid-19 sur l'économie marocaine : un premier bilan » 2020 ;
- [6] Hcp, Enquête national sur le secteur informel, 2012-2013 ;
- [7] Hcp, rapports sociaux dans le contexte de la pandémie , 2020,
- [8] J. Bsilliat et C. Verschuur, « le genre un outil nécessaire », l'Harmattan, 2017 ;
- [9] Kuepie Mathias, « revenu du chef de ménage et stratégies de survies des ménages pauvres : une comparaison Dakar /Bamako », African Population Studies Supplement, 2004 ;
- [10] Laurent Cappelletti, « vers un modèle socio-économique de mesure de capital humain », Lavoisier, 2010 ;
- [11] Magali Jaoul-Grammare, « l'évolution de la segmentation du marché du travail en France : 1973-2007 », document de travail, 2011 ;
- [12] Mejjati Alami Rajaa, « femmes et marché du travail au Maroc », 2001 ;
- [13] Nations Unis, « note de synthèse : l'impact de la covid-19 sur les femmes et les filles », 2020 ;
- [14] Odile Castel, « de l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques », 2007 ;
- [15] Said Saadi, « genre et économie : la participation des femmes à la vie économique », 2004 ;

- [16] Y. Bellache, ph. Adair, M. Bouzint, « secteur informel et segmentation de l'emploi à Bejaia (Algérie) : déterminants et fonctions de gains », Monde en développement,
- [17] OCDE, Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008, décembre 2008
- [18] BIT, La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, Rapport V (1) du Directeur général soumis à la Conférence internationale du Travail, 103e session, Genève 2004
- [19] <https://www.ilo.org/global/topics/domestic-workers/who/lang--fr/index.htm> consulté le 17 JUIN 2023